



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président
Président de Régions de France

Monsieur Jean-Michel FOURNIAU
Président de la Commission
particulière du débat public
Liaison routière Fos-Salon
2 bis rue Barbier Jauffret
13140 MIRAMAS

RM/SGE-D20-01780

Marseille, le 02 OCT. 2020

Monsieur le Président,

Sous votre autorité, un débat public vient de s'ouvrir sur le projet de liaison routière entre Fos et l'autoroute A54 à Salon-de-Provence. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vous fera parvenir prochainement une note complète à joindre au cahier d'acteurs de ce débat.

Il me paraît cependant essentiel de vous adresser, dès à présent, la manifestation du soutien total de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à ce projet. Cet engagement s'appuie principalement sur les trois analyses suivantes :

- D'une part, la compétitivité à l'échelle européenne du Grand port maritime de Marseille est essentielle à notre région, comme à notre pays et plus encore dans la crise inédite que nous traversons.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte à travers son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le premier adopté en France, une stratégie d'aménagement durable et de développement économique du territoire en s'appuyant sur un certain nombre d'opérateurs économiques et d'infrastructures parmi lesquels figure un acteur majeur, le Grand port maritime de Marseille (GPMM).



L'accessibilité aux bassins Ouest du Grand port de Marseille est un enjeu stratégique pour son développement. Elle conditionne sa capacité à se positionner dans les échanges internationaux et son attractivité face aux ports méditerranéens et de la mer du nord, dans un contexte particulièrement concurrentiel en Europe. A l'échelle de la région, mais également de la France et du sud de l'Europe, le Grand port maritime de Marseille est un puissant levier de développement économique et d'emplois.

La complémentarité de ses modes d'accès via le rail, la route et le fleuve, et la fluidité de ses connexions au réseau autoroutier européen constituent des facteurs essentiels de la compétitivité du GPMM, premier port français. Or, force est de constater que le GPMM est malheureusement, à ce jour, l'unique port européen de son niveau à ne pas disposer de connexion autoroutière directe.

- D'autre part, la connexion autoroutière envisagée ne constitue pas une trace de l'archaïsme du « tout voiture » mais s'inscrit dans un cadre organisé de multimodalité.

Si la connexion ferroviaire des terminaux à conteneurs de Fos a reçu le soutien massif de la Région, le rail étant reconnu comme un mode propre et compétitif pour les longues distances, l'essentiel du transport de marchandise au sein du périmètre GPMM a recours à la route : 80 % des poids lourds de la zone industrielle de Fos parcourent une distance inférieure à 200 km, distance sur laquelle le mode ferroviaire n'est pas efficient.

Ainsi, la Région soutient le réaménagement de la desserte ferroviaire du môle Graveleau à l'arrière des terminaux à conteneur de Fos afin d'améliorer la fluidité de l'accès ferroviaire et augmenter la capacité de chargement par rail. Par ailleurs, les travaux de comblement de quai et la mise en place d'une zone d'échange entre les terminaux à conteneur visent à accompagner la croissance des trafics conteneurs et à améliorer l'accueil des barges fluviales. Enfin, la réhabilitation du quai du terminal minéralier de Caronte augmentera de façon significative le trafic multi vracs provenance de Salaise et Mâcon confortant ainsi le trafic fluvial sur l'axe Rhône Saône. Depuis 5 ans, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi investi 14 millions d'euros dans les Bassins Ouest.

Au vu des 25 000 véhicules circulant chaque jour entre Fos et Salon, dont 1 750 poids lourds provenant de la zone industrialo-portuaire de Fos, une infrastructure routière de grande qualité est donc indispensable pour garantir la fluidité et la sécurité du trafic en cohabitation avec les déplacements quotidiens des riverains. Le report modal vers les modes alternatifs à la route ne suffira pas à rendre la situation acceptable.

- Par ailleurs, la qualité de vie des riverains des axes routiers aujourd'hui empruntés par le trafic industriel et portuaire, est dégradée de façon inacceptable et ne peut plus perdurer.

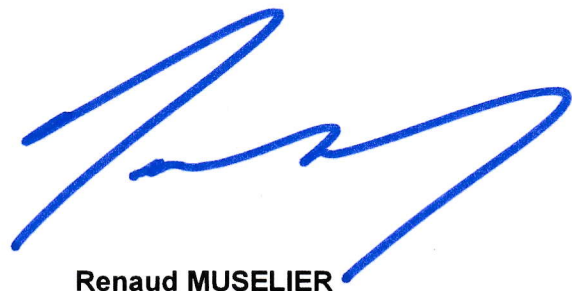
Une congestion aux heures de pointe allongeant considérablement les temps de parcours, un niveau d'accidentologie et de mortalité parmi les plus importants en France pour ce type de voie, des nuisances sonores importantes dues essentiellement à la circulation routière, et une exposition à de nombreux types de pollution fragilisant leur santé, constituent l'essentiel du quotidien des habitants de l'ouest de l'Étang de Berre. Nous avons la responsabilité collective d'y mettre un terme.

- Enfin, ce projet essentiel s'inscrit pleinement dans le Plan climat régional, fil conducteur de l'action de l'ensemble de la collectivité. Fondé sur le principe d'une action déterminée et massive pour adapter notre région - ses territoires, ses habitants et ses entreprises - à l'urgence climatique, sans pour autant tomber dans l'impasse de la décroissance et de la dégradation des conditions de vie économiques et sociales de nos concitoyens, le Plan climat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vise, non pas à bloquer, mais à concilier ; non pas à interdire, mais à organiser.

Ainsi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne conçoit la réalisation de ce projet qu'accompagné des mesures suivantes : création de voies réservées aux transports en commun ; aires de covoiturage ; présence de bornes de recharge électrique ou GNL ; création de zones photovoltaïques sur les délaissés ou en prise routière non utilisée ; intégration dans la réflexion du projet d'itinéraire cyclable V65 ; mise en valeur et protection de la Réserve naturelle régionale de la Poitevine-Regarde-Venir ; maintien, enfin, des activités agricoles.

Tels sont les éléments qu'il me semblait indispensable de vous apporter, dès à présent, dans la conduite de ce débat public. La concertation que vous conduisez est essentielle à mes yeux : je serai donc particulièrement attentif, non seulement à l'association des maires concernés, mais également à la sérénité des échanges, ainsi qu'à l'équilibre entre les contributions ou les participations des différents acteurs impliqués dans ce projet sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Renaud MUSELIER